



## Procédure de mise à jour de l'allègement général des cotisations majoré au 1<sup>er</sup> octobre 2019

La loi de financement de sécurité sociale pour 2018 a étendu le périmètre de l'allègement général aux cotisations AGIRC-ARRCO et à l'Assurance chômage.

Depuis le 1er janvier 2019, les cotisations prises en compte dans le coefficient T sont les cotisations URSSAF et les cotisations AGIRC-ARRCO. Et dès le 1er octobre 2019, les cotisations assurance chômage doivent être également prises en compte.

Seuls les contrats classiques de droit commun sont concernés. Les salariés apprentis ou en contrat de professionnalisation ont déjà un allègement étendu depuis le 1er janvier 2019.

A compter du 1er octobre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019, les nouveaux coefficients sont :

Valeur maximale du coefficient (déterminée en fonction du Fnal applicable à l'entreprise)	Du 01/10/2019 au 31/12/2019
<b>entreprises de moins de 20 salariés :</b> Fnal à 0,10 % sur les rémunérations plafonnées	0,3214
<b>entreprises de 20 salariés et + :</b> Fnal à 0,50 % sur la totalité des rémunérations	0,3254



## Vérification du paramétrage dans votre paie

### 3 points sont à vérifier

**Attention : Ces changements doivent être fait à partir des paies d'octobre et après envoi définitif de votre DSN de septembre 2019.**

#### 1. Vérifier que tous les bulletins contiennent les rubriques 6354 et 6343

Pour cela :

- Aller sur le menu Listes/Rubriques, dans la zone « entrer votre recherche » taper le code rubrique 6354
- Double cliquer sur le code rubrique 6354 pour le consulter
- Aller sur l'onglet « B. modèles » et vérifier que vos bulletins modèles soient bien rattachés, si ce n'est pas le cas vous pouvez les rattacher grâce au bouton « insérer » se trouvant sur la gauche.
  - ➔ Répétez l'opération pour la rubrique 6343
  - ➔ Si dans Listes/Rubriques vous ne trouvez pas les codes rubriques 6354 et 6343, contactez l'assistance une mise à jour de votre plan de paie est nécessaire

Pour la rubrique 6354, vérifier que l'onglet « Associations » est paramétré comme la copie écran ci-dessous



**Association aux constantes - 6354 Allègement cotisations majoré** [X]

Rubriques | **Calculs** | Associations | Etats adm. | B. modèles | Variables | Compta | PPS | B. clarifiés

Le montant est à cumuler dans

Cumuls de paie	Cumuls de paie 2	Cumuls 1	Cumuls 2	Rappels 1	Rappels 2	Formation
Brut		Non		Rémun nette fiscale (Histo FP)		Non
Cotisations salariales		(-)		Montant prélèvement (Histo FP)		Non
Cotisations patronales		(-)		Tx appliqué à rémun (Histo FP)		Non
Cotisation patronale sociale		(-)		Rém. Net. Fisc. pot. (HST FP)		Non
Cotisation patronale fiscale		Non		Rémunération IJ (Assiette PAS)		Non
Net imposable		(+)		Base de l'impôt PAS (Bulletin)		Non
Net à payer		(+)		Montant d'impôt PAS (Bulletin)		Non
Brut congés année en cours		Non		Net à payer avec calcul impôt		(+)

Ok | Annuler | Anciennes informations DADS-U | Préc. | Suiv.

## 2. Modifier le code DUCS de la rubrique 6363

Pour cela :

- Aller sur le menu Listes/Rubriques, dans la zone « entrer votre recherche » taper le code rubrique 6363
- Double cliquer sur le code rubrique 6363 pour le consulter
- Aller sur l'onglet « Calculs »
- Dans la zone « Code DUCS » taper le code 671 au lieu du 668

## 3. Vérifier les constantes de votre plan de paie suivantes :

*Avant tout, il faut connaître le code de votre rubrique d'assurance chômage (vous pouvez lancer un état résumé de cotisations annuel cela sera indiqué), si vous suivez le plan de paie de Sage il s'agit de la rubrique 4000 pour les salariés cas généraux et 4025/4026 pour les salariés apprentis*

Pour cela :

- Aller sur le menu Listes/Constantes, dans la zone « entrer votre recherche » taper le code constante « ALG\_TXCHOM »
- Double cliquer sur le code constante « ALG\_TXCHOM »
- Aller sur l'onglet « Rubriques »



- La constante doit contenir les rubriques 4000 et 4025 (ou vos rubriques d'assurance chômage) cf. la copie écran ci-dessous

*Si ce n'est pas le cas, vous pouvez supprimer les rubriques en trop et insérer les bonnes rubriques*

Saisie d'une constante - Rubrique -

Code  Intitulé  Mémo   
 Visible Date

Période **Rubriques** Informations PPS Spécificités

Code	Intitulé	Elément	I	M	T	A
(+)	4000 Assurance Chômage	Taux patronal	✓			
(+)	4025 Assurance Chômage (<= 79%SMIC)	Taux patronal	✓			

→ Répétez l'opération pour les constantes suivantes :  
*Cf. ci-dessous le paramétrage de chacune de ces constantes*

- ALG\_MTAC
- ALG\_BASEAC
- ALG\_CUMAC
- ALG\_CUMBRC

Saisie d'une constante - Rubrique -

Code  Intitulé  Mémo   
 Visible Date

Période **Rubriques** Informations PPS Spécificités

Code	Intitulé	Elément	I	M	T	A
(+)	4000 Assurance Chômage	Montant patronal	✓			
(+)	4025 Assurance Chômage (<= 79%SMIC)	Montant patronal	✓			
(+)	4026 Assurance Chômage (> 79%SMIC)	Montant patronal	✓			



**Saisie d'une constante - Rubrique -** ✕

Code  Intitulé  Mémo   
 Visible Date

Période **Rubriques** Informations PPS Spécificités

	Code	Intitulé	Élément	I	M	T	A
(+)	4000	Assurance Chômage	Base	✓			
(+)	4025	Assurance Chômage (<= 79%SMIC)	Base	✓			
(+)	4026	Assurance Chômage (> 79%SMIC)	Base	✓			

**Saisie d'une constante - Rubrique -** ✕

Code  Intitulé  Mémo   
 Visible Date

Période **Rubriques** Informations PPS Spécificités

	Code	Intitulé	Élément	I	M	T	A
(+)	6343	Historisat <sup>e</sup> Cotis Pat Chômage	Montant patronal	✓			

**Saisie d'une constante - Rubrique -** ✕

Code  Intitulé  Mémo   
 Visible Date

Période **Rubriques** Informations PPS Spécificités

	Code	Intitulé	Élément	I	M	T	A
(+)	6349	Historisation Brutabat	Montant patronal	✓			